LISTE DES PIECES DU DOSSIER DE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DU HAUT VAL DE SEVRE

0 Procédure
- 0.1 Délibération d'approbation du PLUi
- 0.2 Annexe 1 - Note de synthèse
- 0.3 Annexe 2 - Réponse aux observations reçues en enquête publique

1 Rapport de Présentation (incluant le rapport environnemental)
- 1.1 Résumé non technique du rapport de présentation
- 1.2 Partie 1 : Diagnostic et état initial de l'environnement
- 1.3 Partie 2 : Justification des choix et évaluation environnementale
- 1.4 Annexes du rapport de présentation

2 Projet d'Aménagement et de Développement Durables

3 Règlement écrit et graphique
- 3.1 Règlement écrit
- 3.2 Plan des zones et des prescriptions
- 3.3 Liste des emplacements réservés
- 3.4 Liste des éléments bâtis du patrimoine
- 3.5 Liste des éléments remarquables de 1ère et 2ème catégorie à St-Maixent-l'Ecole

4 Annexes (Cf. CD-Rom)
- 4.1 Annexes sanitaires
  - 4.1.1 Notice sanitaire
  - 4.1.2 Assainissement collectif
- 4.2 Servitudes d'utilité publique
- 4.3 Autres informations
  - 4.3.1 Plan des informations : plan comprenant les périmètres des informations suivantes
  - 4.3.2 Droit de préemption urbain : délibération instaurant le DPU et déléguant l'exercice du droit aux communes
  - 4.3.3 Zone d'aménagement concerté : délibération de création de la ZAC Champ Albert
  - 4.3.4 Secteurs ayant un taux particulier pour la taxe d'aménagement, en application de l'article L. 331-14 et L. 331-15 : délibérations des communes concernées
  - 4.3.5 Zones spéciales de recherche et d'exploitation de carrières et des zones d'exploitation et d'aménagement coordonné de carrières, délimités en application des articles L. 321-1, L. 333-1 et L. 334-1 du code minier : arrêtés préfectoraux
  - 4.3.6 Zones de bruit au voisinage des infrastructures terrestres : arrêté préfectoral
  - 4.3.7 Secteur d'Information sur les sols (SIS) pollués en application de l'article L. 125-6 du code de l'environnement
  - 4.3.8 Périmètre de surveillance d'un site pollué à la Crèche : arrêté préfectoral
  - 4.3.9 Les bois ou forêts relevant du régime forestier
  - 4.3.10 Rapport du diagnostic agricole
  - 4.3.11 Rapport de l'inventaire des haies
  - 4.3.12 Etudes loi Barnier
  - 4.3.13 Déclaration préalable : délibération instaurant la DP clôture

5 Orientations d'aménagement et de programmation

Pour le Président,
Le Vice-Président,

Rémi PAPOT